

Communiqué de presse

10 janvier 2011

Recherche et innovation sur les aides techniques pour les personnes en perte d'autonomie : une expérience à Angers

Pendant les deux prochaines années, le Centre d'expertise national des technologies de l'information et de la télécommunication pour l'autonomie (CENTICH) basé à Angers aura pour mission de renforcer l'expertise dans ce domaine via la recherche, l'innovation, la formation et la diffusion de l'information.

Le projet CENTICH est porté par le pôle handicap de la Mutualité Française Anjou Mayenne, en partenariat avec le CEP CICAT de Strasbourg, l'IRIT de Toulouse et la FISAF. Il a été sélectionné à l'issue d'un appel à projet lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en octobre 2009. Il bénéficiera d'un financement de la CNSA de 350 000 € pour les deux premières années de l'expérimentation. En fonction des résultats, le financement pourra être prolongé d'un an.

Un centre d'expertise national, pour quoi ? Pour qui ?

Le CENTICH travaillera spécifiquement sur les interfaces qui utilisent des technologies de la communication et de l'information pour permettre aux personnes handicapées ou âgées en recherche d'autonomie d'interagir avec leur environnement physique ou numérique. Ces aides techniques contribuent à la compensation fonctionnelle des incapacités et des restrictions d'activité qui en résultent.

Il associe des laboratoires de recherche et d'innovation, des professionnels de la compensation du handicap et de la perte d'autonomie, des usagers et des industriels. Son but est d'accompagner le développement et l'amélioration de nouvelles aides techniques résultant d'une analyse de besoins et apportant une réponse adaptée aux situations spécifiques de handicap et de perte d'autonomie. Il inscrira son action dans un réseau international d'expertise.

Concrètement **ce centre expert national sera à la fois :**

- **Un centre de ressources** qui collectera, validera et normalisera une information exhaustive sur la thématique des technologies de l'information et de la télécommunication pour l'autonomie. Cette information disponible sera diffusée à l'ensemble des acteurs (professionnels et usagers) ;

- **Un centre d'essai** qui mettra à disposition du matériel et formera les professionnels du handicap intéressés à l'utilisation de certaines aides sophistiquées ;
- **Un centre de veille technologique** pour un suivi de l'évolution des produits ;
- **Un centre de formation** continue à l'évaluation des besoins des personnes pour les professionnels du handicap ;
- **Un centre de recherche et d'innovation** qui favorisera l'expression des besoins des utilisateurs dans les programmes de recherche et d'innovation, et fédérera les compétences autour d'un projet de conception et/ou de développement et/ou d'industrialisation et/ou de distribution d'une aide technique.

Quatre autres centres d'expertise nationaux participent à l'expérimentation sur des thématiques différentes : le **Centre de ressources & d'innovation mobilité handicap (CEREMH)** travaillera sur la **thématique mobilité** ; le CEN STIMCO, sera axé sur la thématique **stimulation cognitive** ; le CENROBOTIQUE se consacrera à la thématique **robotique** d'assistance et de rééducation ; le CENHABITAT investira la thématique **habitat et logement**.

Le soutien de la CNSA doit fournir le temps à ces centres de démontrer leur utilité et de construire un modèle économique durable qui devra s'appuyer sur les dispositifs de soutien de la recherche et de l'innovation et bénéficier des nouveaux financements de la prestation de compensation.

Contacts Presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75 ou 06 62 47 04 68

aurore.anotin@cnsa.fr

Sylvie Ervé - CENTICH

Tél. : 0800 812 353

sylvie.erve@centich.fr

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2011, la CNSA gère un budget de 19,7 milliards d'euros (10,5 milliards destinés aux personnes âgées et 9,2 milliards destinés aux personnes handicapées).

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.